

# CAMPAGNE BOURSES DE LYCÉE ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

**1<sup>ère</sup> période du 30 mai au 6 juillet 2022**

Chers parents,

La 1<sup>ère</sup> période de la campagne de bourse a débuté et afin de savoir si vous êtes éligible et avoir une estimation du montant à percevoir voici le simulateur mis en place par le ministère de l'Éducation :

<https://calculateur-bourses.education.gouv.fr/cabs/api/v1/lycee/simulateur.html>

La bourse de lycée peut vous permettre de régler la demi-pension, l'internat et les frais annexes liés à la scolarité de votre enfant (ce dossier ne vous engage en rien).

Vous trouverez ci-joint le formulaire papier à imprimer, renseigner, dater et signer.

Il faudra joindre impérativement au dossier la 1<sup>ère</sup> page de votre déclaration d'impôt 2021 sur les revenus 2020 ou est noté votre numéro fiscal de référence. Vous devez également fournir:

Selon votre situation	Documents complémentaires à fournir
Si vous vivez en <b>concubinage</b> <sup>3</sup> (voir page 2 du dossier de bourse)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Si vous faites votre demande pendant la <b>1<sup>ère</sup> période</b> de campagne tout document mentionnant le <b>numéro fiscal de votre partenaire</b></li><li>• Si vous faites votre demande pendant la <b>2<sup>ème</sup> période</b> de campagne <b>l'avis d'imposition 2022 sur les revenus de 2021 de votre partenaire.</b></li></ul>
Si l'élève pour lequel vous demandez la bourse est désormais à votre <b>charge</b> et ne figurait pas sur votre avis d'imposition	<ul style="list-style-type: none"><li>• Attestation de paiement de la CAF indiquant les enfants à votre charge</li><li>• Justificatif du changement de résidence de l'élève</li></ul>
Si votre demande concerne un enfant donc vous avec la tutelle	<ul style="list-style-type: none"><li>• Copie de la décision de justice désignant le tuteur <b>ou</b></li><li>• De la décision du conseil de famille <b>et</b> attestation de paiement CAF</li></ul>

Dès réception et saisie informatique de votre demande, je vous ferais parvenir par courrier un accusé de réception qui sera à conserver jusqu'à la réception de la notification d'octroi ou refus qui vous parviendra courant octobre 2022.

Le dépôt des dossiers se fera jusqu'au 6 juillet 2022 dernier délai.

soit :

- par mail à : [patricia.perchet@ac-bordeaux.fr](mailto:patricia.perchet@ac-bordeaux.fr)
- par courrier au : Lycée Odilon Redon - à l'attention de Madame PERCHET - BP 119 – 33250 Pauillac
- Dans la boîte aux lettres du lycée dans une enveloppe avec mentionnée « bourse de lycée à l'attention de Madame PERCHET »